

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, jeudi 15 août 2024 à 10 h 8.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Lucie Ouellet, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : monsieur Martin Lavallée, conseiller, et mesdames Marie-Ève Mondor et Josée Castonguay, conseillères.

Assiste également à la séance, madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à titre de secrétaire de la séance.

AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION ET CERTIFICAT

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été transmis à tous les membres du conseil, incluant les conseillers absents, monsieur Martin Lavallée et mesdames Marie-Ève Mondor et Josée Castonguay.

2024-08-319

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 10 h 8.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-320

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption d'un budget pour la gestion des matières résiduelles suivant les inondations dues aux pluies diluviennes du 9 août.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-08-321

ADOPTION D'UN BUDGET POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUIVANT LES INONDATIONS DUES AUX PLUIES DILUVIENNES DU 9 AOÛT

CONSIDÉRANT les pluies diluviennes du 9 août 2024 causant des inondations à plusieurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'intervenir pour le ramassage des nombreux débris et autres matériaux en bordure des rues des résidences concernées, pour des raisons de sécurité et de salubrité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 65 000 \$ pour la collecte et l'enfouissement des débris et autres matériaux en bordure des rues, causés par les fortes pluies du 9 août 2024.

Que ce montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

2024-08-322

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 10 h 11.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire